

**Rexel : Déclaration relative au nombre total d'actions et de droits de vote  
au titre de l'article L.233-8 II du Code de commerce et l'article 223-16 du  
Règlement général de l'Autorité des marchés financiers**

Date	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote
30/11/2019	<b>304.102.013</b>	Nombre de droits de vote théoriques <sup>(1)</sup> : <b>304.102.013</b>
		Nombre de droits de vote exerçables <sup>(2)</sup> : <b>302.151.207</b>
<p><sup>(1)</sup> Nombre de droits de vote incluant les actions auto-détenues privées de droits de vote. <sup>(2)</sup> Nombre de droits de vote déduction faite des actions auto-détenues privées de droits de vote.</p>		